

API – EST INFORMATIONS N° 37

FRANCHEVILLE, le 21 décembre 2024

Syndicat des Apiculteurs de la Région Est

Objet: repas samedi 25 janvier 2025

Repas du 25
janvier2025
voir fichet
inscription
en bas de page

Nous avons renoué avec notre traditionnel repas annuel, repas précédé par une animation ou conférence. Pour ce repas 2025, Grégory Guichard et Arnaud Laroche, tous deux adhérents Api-Est, projetteront leurs photos et videos sur la faune lorraine.

Ce sera l'occasion de parler de l'environnement de nos abeilles !!!! Et d'évoquer la saison passée 2024. Et de la future saison apicole!!!

Chers amis apicultrices et apiculteurs,

N'oubliez pas d'adresser votre bulletin d'adhésion 2025 envoyé par voie postale à tous les adhérents et de déclarer vos ruches (déclaration à faire avant le 31 décembre 2024).

Concernant l'adhésion au GDSA, la fiche d'adhésion doit être retournée à la présidente du GDSA avant le 31 décembre 2024 (voir Api-Info N°36)

Veillez à ce que vos colonies aient suffisamment de nourriture

A noter sur l'agenda 2025 :

- mardi 4 février concours des miels de France 2024
- vendredi 5 février journée technique de l'ADA Grand Est à Villers les Nancy
- samedi 15 février : animation sur la Propolis avec Alexis Ballis (limité à 20 participants)
- samedi 15 mars : Assemblée générale du syndicat

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, de passer de belles fêtes de fin d'année entourés de vos proches et amis.

Bien à vous
Hubert DURUPT
·
Fichet à retourner à Api-Est 20, rue de l'Eglise 54200 FRANCHEVILLE
<u>Date limite d'inscription: 13 janvier 2025</u>
Samedi 25 janvier 2025: à 10h 30 animation sur la faune lorraine puis repas pris en commun Salle Saint Nicolas
Le café sera offert à partir de 10h
Nom : Prénom
Montant du repas par personne : 22 € Ci joint un chèque de €
Le repas comprend: apéritif et mise en bouche - plat principal (choucroute) – dessert - vins - café -

La salle ST Nicolas de Francheville est limitée en capacité !!!!!! Les inscriptions seront prises en fonction de la date de réception des chèques.